

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné ci-dessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **2507, rue Luis Veillot**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à cette demande de certificat doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1 ou par courriel à l'adresse suivante MHM_greffe-consultation@montreal.ca, au plus tard le **9 août 2024**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision **le 13 août 2024 à 8 h 30**. Les projets peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante, à compter du 30 juillet 2024 :

<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 30^E JOUR DE JUILLET 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva